



Monsieur Georges LECLEVE
Maire
Commune de Chaumes en Retz
1 rue de Pornic
ARTHON EN RETZ
44320 CHAUMES EN RETZ

Nantes,
Le 13 décembre 2016

Nos réf. : PLU/16.079

Affaire suivie par Anne-Cécile BERNARD
Département Economie et Stratégie des Territoires
Tél : 02 40 44 63 98
a.bernard@nantesstnazaire.cci.fr

Objet : Révision du PLU de Arthon-en-Retz

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir soumis pour avis le projet arrêté du PLU de Arthon-en-Retz. Après un examen attentif, la CCI Nantes St-Nazaire souhaite vous faire part de ses observations et remarques.

Nous avons bien noté votre objectif de produire 39 logements neufs par an sur les 10 prochaines années en adéquation avec les objectifs du SCOT du Pays de Retz, en donnant une priorité au renouvellement urbain et en maîtrisant les extensions urbaines. Cette orientation est à même de renforcer la polarité commerciale du centre-bourg par l'apport d'une population supplémentaire résidant à proximité des commerces et des services.

S'agissant des espaces d'activités économiques, le PLU en délimite plusieurs types :

- La zone d'activités du Butai : classée en zone UEc, elle accueille des activités commerciales et artisanales. Son développement à moyen terme se situera sur la commune de Pornic dans le cadre d'une stratégie d'accueil intercommunale.
- Le secteur de la Boizonnière (2AUe) : 1,3 ha à aménager à long terme, en complément de la zone du Butai, pour des activités artisanales et locales, notamment des entreprises déjà installées sur la commune et ayant des besoins de relocalisation pour poursuivre leurs activités.
- Le secteur de la Feuillardais autour des entreprises Marlux et Stradal, pour créer un site de dépôt de matériaux issus du BTP à l'échelle du pays de Retz. Ce projet, en cohérence avec le SCOT du Pays de Retz, nous semble intéressant pour proposer

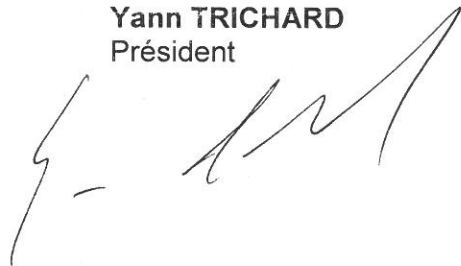
une solution de regroupement des déchets inertes sur le territoire, suffisamment éloigné des habitations pour éviter les nuisances.

Nous souhaitons enfin attirer votre attention sur la présence de petites entreprises en zone rurale. Elle participe aussi à la vitalité économique du territoire. Nous regrettons dès lors que ces petits établissements épars situés en zone agricole (A) ne puissent pas bénéficier, comme pour l'habitat, de possibilités d'extensions, naturellement limitées, pour des éventuelles mises aux normes ou adaptations nécessaires à leur activité, et à leur pérennité.

En conclusion, la CCI émet un avis favorable sur la révision du PLU de Arthon-en-Retz, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux observations transmises dans ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann TRICHARD
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Trichard', written over the printed name and title.